Image not found or type unknown

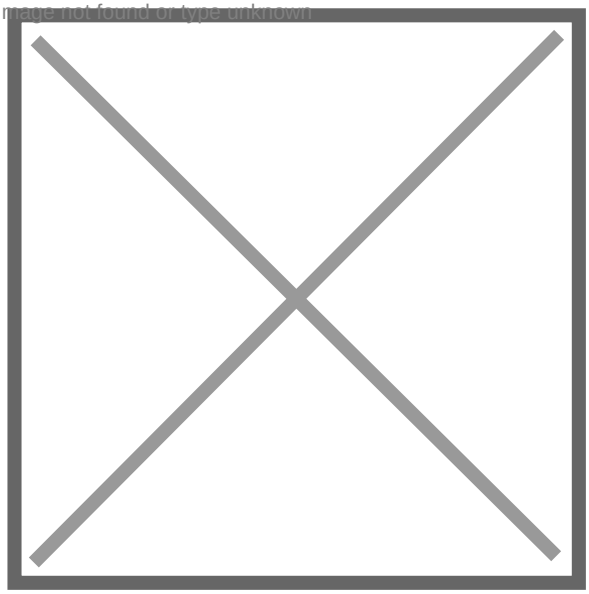

Date de résiliation abonnement telephonie mobile

Par **plein_sud**, le **12/06/2011** à **22:19**

Bonjour,
A l'issue d'une premiére période d'abonnement de deux ans , j'ai renouvelé pour une nouvelle période de deux ans , le 4 septembre 2010 , un abonnement chez un opérateur telephonique .
En regard des dispositions de la Loi Chatel , je souhaite me désengager de cet opérateur avec un an d'avance , c'est a dire a compter du 4 septembre 2011 (et j'ai bien compris que je devrais payer 25% des sommes restant dues au titre de la fraction de contrat non échue) .

Ma question est la suivante : à quelle date dois je envoyer mon courrier de résiliation ???
2 mois avant ? 1 mois avant ? 10 jours avant ?
Puis je l'envoyer dés maintenant en précisant que la résiliation ne prendra bien sur effet qu'au 4 septembre 2011 ?

Merci de votre aide et de votre réponse
Bien cordialement

Par **amira**, le **13/06/2011** à **11:36**

bonjour
il faut appeler votre service client pour confirmer à quel moment qu'il faut résilier
il me semblait bien que vous pouvez résilier à partir du 13ieme mois c-a-d après le 4 septembre et pas avant sinon il vont vous prélever la somme total sans la loi chatel

cdt

Par **plein_sud**, le **15/06/2011** à **22:44**

Merci beaucoup pour votre reponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés